

COMMUNE : 001 ABLON SUR SEINE
ARRONDISSEMENT : 94 CRETEIL
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE ORLY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	7 287 242	38,65	7 589 000	2 933 149	38,65	2933149	94,30
Taxe foncière (non bâti).....	14 154	49,03	13 100	6 423	49,03	6423	148,33
CFE.....			0				>>>
			Totaux :	2 939 572		2 939 572	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel
	8	10	(col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	38,65		
Taxe foncière (non bâti).....	49,03		
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité	
		<u>2 939 572</u>	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			104 197		>>>	104 197

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Versement	Effet du coefficient correcteur
3 243			722 268	versement contribution
				2 374 322

ALLOCATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Montant des taxes voté (colonne 6)	+	104 197	+	3 243	+	0	+	722 268	+	2 374 322	+	4.699.066
Total autres taxes (cadre II)				Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com

LE MAIRE, NATHALIE MORIN
le 10 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le 8/04/2022



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	1 528
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	10
d. Locaux industriels	1 657

Taxe foncière (non bâti) : 48

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV : 0

Dotation TH (Mayotte) :

6. COEFFICIENT CORRECTEUR 1,809022

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	20 124
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	120 953
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	170

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE >>>>

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	363 690
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	316 466
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	28,65
d. Taux figé de taxe d'habitation	
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFE

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Centrales géothermiques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau national ¹²		Taux plafonds 2022 ¹⁴		Taux 2021 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col. 14 – col. 15) ¹⁶
	départemental ¹³					
Taxe foncière (bâti).....	37,72	35,68	94,30		>>>	94,30
Taxe foncière (non bâti).	50,14	59,33	148,33		>>>	148,33
CFE.....	>>>	>>>	>>>		>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 : national	>>>	communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

32,03

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés